



1. Le participe passé des verbes pronominaux réfléchis ou réciproques s'accorde avec le C.O.D si il est avant le verbe.
2. Le participe passé des verbes pronominaux de sens passif (le sujet ne fait pas l'action) s'accorde en genre et en nombre avec le sujet.
3. Le participe passé des verbes pronominaux dont le pronom n'est ni C.O.D ni C.O.I du verbe, s'accorde avec le sujet.
4. Les participes passés sont invariables quand ils sont accompagnés d'un complément correspondant à la question « combien ? ».
5. Les participes passés de « se rendre compte de », « faire l'écho de », « se faire fort de », « se faire + infinitif » et « se laisser + infinitif » sont invariables.
6. Le participe passé conjugué d'un verbe pronominal suivi d'un verbe à l'infinitif s'accorde en genre et en nombre avec le sujet, uniquement si ce dernier accomplit l'action exprimée par l'infinitif.
7. Les participes passés « fait, dit, dû, cru, espéré, imaginé, pensé, permis, promis, prévu, pu, su, voulu » suivis d'un infinitif ou infinitif sous-entendu sont invariables lorsqu'un infinitif ou une préposition C.O.D sont à sous entendre après eux.
8. Les participes passés « donné, eu, laissé + à + infinitif » sont invariables.
9. Le participe passé employé avec l'auxiliaire avoir est invariable si la phrase est dépourvue de C.O.D ou si le C.O.D suit le verbe.

10. Le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le C.O.D si ce dernier est placé avant le verbe.
11. On accorde le participe passé avec le C.O.D qui précède, si le C.O.D (terme qui précède le « que ») fait l'action exprimée par le verbe à l'infinitif.
12. Le participe passé employé avec l'auxiliaire avoir est invariable lorsqu'il est précédé du pronom « en » C.O.D.
13. De façon générale, le participe passé employé sans auxiliaires s'accorde comme un adjectif, en genre et en nombre, avec le nom ou le pronom qu'il accompagne.
14. Le participe passé employé avec l'auxiliaire être s'accorde en genre et en nombre avec le sujet.